



Mémoire au Comité permanent de la sécurité publique et nationale : Projet de loi C-21

Mars 2023

Résumé

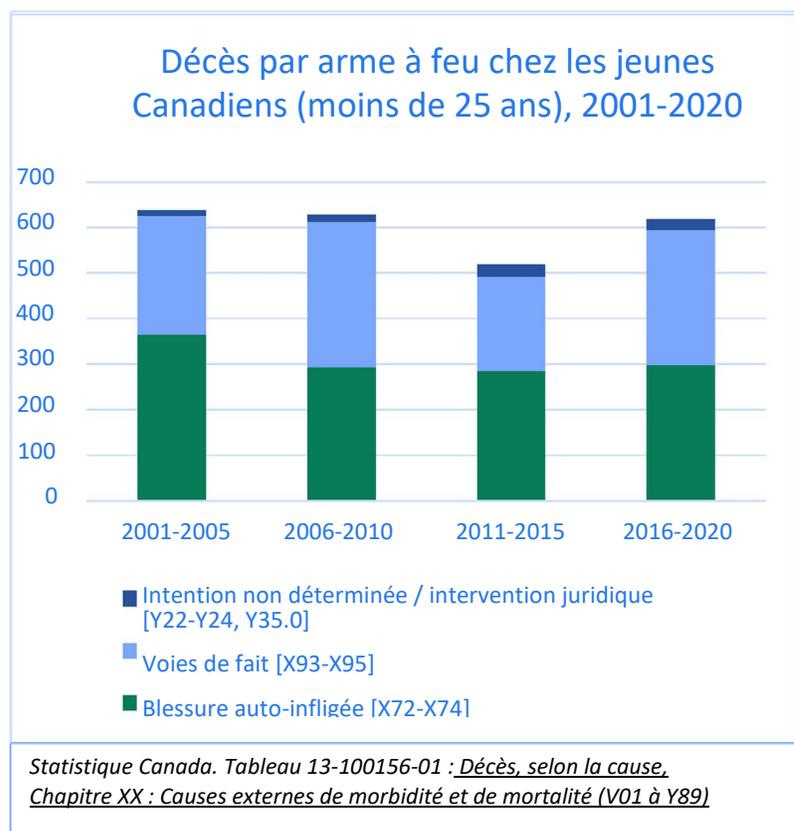
La Société canadienne de pédiatrie (SCP) est heureuse de présenter ce qui suit en réponse à l'examen par le Comité permanent de la sécurité publique et nationale du projet de loi C-21, Loi modifiant certaines lois et d'autres textes en conséquence (armes à feu).

Selon la SCP, il ne faudrait garder aucune arme à feu dans des domiciles ou des environnements où des enfants et des adolescents vivent ou jouent. Elle appuie donc fermement une approche de santé publique en matière de réglementation sur les armes à feu qui soit fondée sur des données probantes et qui accorde la priorité à la santé et à la sécurité des enfants et des jeunes.

Blessures et morts liés aux armes à feu

Les armes à feu sont une cause importante de mort évitables et d'invalidité chez les jeunes Canadiens. Les adolescents et les jeunes adultes sont touchés de façon disproportionnée; cependant, les morts liées aux armes à feu surviennent chez les jeunes de tous âges.

Les armes de poing et les armes d'assaut appartenant à des civils présentent un risque grave pour la sécurité publique. L'accès des jeunes aux armes à feu est un facteur important de suicide à l'adolescence, de mort accidentelle par balle, d'homicide relatif aux gangs et de fusillade dans les écoles. Il ne faudrait donc garder aucune arme à feu dans des foyers ou des environnements où les enfants et les adolescents vivent ou jouent.



Le lien entre les blessures et les morts par arme à feu et la santé mentale est important et souvent sous-déclaré. De 2015 à 2020, les blessures auto-infligées ont causé 75 % des morts par arme à feu chez les personnes de tous âges au Canada et sont la cause de la majorité des morts par arme à feu chez les enfants et les jeunes Canadiens¹. Le suicide par arme à feu est beaucoup plus fréquent chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes. Selon Statistique Canada, 94 % des personnes âgées de 15 à 24 ans qui se sont suicidées avec une arme à feu entre 2000 et 2020 étaient de sexe masculin.

¹ Statistique Canada. Tableau 13-10-0156-01 : *Décès, selon la cause, Chapitre XX : Causes externes de morbidité et de mortalité (V01 à Y89)* (consulté le 28 mars 2023).

ENFANTS ET ADOLESCENTS

Les caractéristiques propres au développement des enfants et des adolescents font en sorte qu'ils risquent davantage d'être blessés par une arme à feu que les adultes. Les enfants n'ont pas l'expérience, le développement cognitif et le contrôle des impulsions qu'il leur faut pour distinguer un jouet d'un vrai pistolet, comprendre les conséquences du maniement d'une arme et résister constamment aux interdits. Les adolescents demeurent vulnérables aux blessures parce qu'ils n'ont pas complètement développé leurs aptitudes de maîtrise de soi, y compris le contrôle des impulsions. Les aptitudes de maîtrise de soi peuvent être particulièrement déficientes dans des situations où ils sont en présence de pairs, où ils vivent des émotions fortes et où ils consomment des substances. L'impulsivité est un facteur important de suicide chez les adolescents. Étant donné que les armes à feu sont la méthode de suicide qui présente le taux de mortalité le plus élevé, il a été démontré que la présence d'une arme à feu au domicile est un facteur de risque important en lien avec le suicide chez les adolescents.

Violence familiale

Il existe une forte corrélation entre la présence d'une arme à feu à la maison et le risque de suicide et d'homicide. Les armes à feu à la maison augmentent considérablement le risque de mort liée à la violence familiale et à la violence envers le partenaire intime (VPI), la forme de violence contre les femmes la plus courante au Canada. La violence familiale et la VPI causent de la souffrance et des blessures physiques et entraînent des conséquences comportementales durables chez les jeunes. Si un cas de violence familiale ou de VPI est soupçonné, il faut déterminer si une arme à feu se trouve au domicile et, le cas échéant, considérer qu'un membre de la famille est à risque de subir un homicide.

Violence ciblée dans les écoles

Les fusillades dans les écoles ne représentent qu'une petite fraction des homicides au Canada, mais elles ont d'énormes conséquences sur les écoles, les communautés et le pays où elles se produisent. La « violence ciblée dans les écoles » décrit les actes de violence homicide où une école est expressément sélectionnée comme lieu d'attaque et où la cible peut être une personne, un groupe ou une catégorie de personnes.

Les jeunes qui commettent des actes de violence ciblés dans les écoles sont généralement de sexe masculin, mais ils proviennent d'horizons démographiques, familiaux et sociaux très variés. Selon ce qui caractérise habituellement la violence ciblée dans les écoles, les interventions suivantes sont proposées :

- Retirer les armes à feu du domicile des adolescents et des enfants, et interdire la vente et la possession d'armes à feu semi-automatiques afin de réduire la létalité des incidents.
- Former les élèves, les étudiants et les enseignants afin qu'ils puissent reconnaître et à signaler les menaces de violence à l'école ou la planification de ces incidents.
- Contre l'intimidation dans les écoles.
- Fournir des services de santé mentale pour dépister les élèves ou les étudiants qui souffrent de dépression et ont des pensées suicidaires.

Conclusion

La Société canadienne de pédiatrie (SCP) exhorte tous les gouvernements à légiférer pour imposer des contrôles plus stricts sur l'acquisition, le transport, la possession et l'entreposage des armes à feu, et elle appuie la mise en vigueur d'une interdiction nationale de la possession privée d'armes de poing ou d'armes d'assaut. De vastes initiatives législatives, comme le gel national des armes de poing, sont nécessaires pour protéger la population canadienne contre les blessures et les morts causées par des armes à feu.

Il est important que ces mesures législatives soient adoptées parallèlement à des programmes ciblés pour traiter bon nombre de causes profondes de la violence liée aux armes à feu. Nos gouvernements doivent offrir plus de soutien pour remédier à la crise dans les soins de santé mentale pour les jeunes, notamment un financement ciblé et à long terme pour la santé mentale des jeunes, la mise en œuvre d'une stratégie de prévention du suicide chez les jeunes, de même qu'un financement qui garantira le succès d'une nouvelle ligne d'écoute 988. Il faut aussi prendre plus de mesures pour réduire la pauvreté chez les enfants et les familles, comme l'Allocation canadienne pour enfants ainsi que la mise en place d'un régime national d'assurance-médicaments, de soins dentaires et de services de garde d'enfants abordables. Nos gouvernements doivent également intensifier les efforts pour contrer la violence sexuelle et sexiste, et ils doivent veiller à ce que les femmes et les enfants victimes de violence à la maison aient un endroit sûr où se tourner.

À propos de la SCP

La Société canadienne de pédiatrie est l'association nationale composée de pédiatres engagés à travailler ensemble et avec d'autres pour faire progresser la santé des enfants et des adolescents en faisant la promotion de l'excellence des soins de santé, de la défense des enfants, de l'éducation, de la recherche et du soutien de ses membres. Créée en 1922, la SCP est une association de professionnels à adhésion volontaire représentant plus de 3 600 pédiatres, pédiatres surspécialisés, résidents en pédiatrie et autres intervenants qui soignent les enfants et les adolescents et œuvrent auprès d'eux. La SCP est régie par un conseil d'administration élu représentant l'ensemble des provinces et des territoires.